

SNUipp-FSU 92

Monsieur le Directeur Académique,

La CAPD traitant des critères d'attribution des temps partiels et des disponibilités survient très peu de temps après les résultats des permutations. La plaie à vif créée pour beaucoup d'enseignants des Hauts de Seine suite à l'annonce de leur impossibilité de changer de département est encore béante. Il devient extrêmement douloureux pour nombre de collègues d'accepter que, pour cause de déficit en personnel, ils ont très peu de possibilités d'aller exercer ailleurs en France. Pour la plupart des collègues qui ne sont pas en situation de rapprochement de conjoints, l'espoir de sortir du 92 est nul. Le SNUipp-FSU92 demande que le problème de la mobilité géographique pour les enseignants des départements déficitaires fasse l'objet d'un travail et d'une attention particulière au ministère, et que des solutions soient trouvées. A moyen et long terme, le déficit en personnel ne se creusera pas. Davantage de mobilité pourra convaincre des candidats d'autres départements de venir exercer quelques années dans le nôtre, s'ils savent qu'ils pourront en repartir. Emprisonner les personnels dans une zone géographique n'est pas une solution. Quand les enseignants souffrent, l'école souffre.

D'autre part, à ce manque de mobilité, s'ajoute l'impossibilité d'aménager une carrière qui s'est considérablement allongée. Chaque enseignant devrait pouvoir, s'il le souhaite, faire une pause dans sa carrière, travailler dans d'autres structures pour revenir riche d'autres expériences, reprendre des études, travailler à temps partiel pour concilier sereinement vie professionnelle et vie personnelle.

Lors des rencontres avec la profession que nous organisons au quotidien, le sentiment de malaise dans le métier est exprimé de façon de plus en plus prégnante. Le nombre de démissions est en augmentation constante, et pour de nombreux enseignants qui n'ont pas encore franchi le pas, la question se pose.

A nouveau, nous attirons votre attention sur le vieillissement dans le métier, qui engendre une fatigue physique et morale importante. Ces enseignants doivent pouvoir alléger leurs dernières années d'exercice.

Nous allons aujourd'hui discuter des critères d'attribution des temps partiels. Si, pour le SNUipp-FSU, il ne devrait pas y avoir de critères, chaque enseignant devant voir sa demande satisfaite, nous vous demandons d'ores et déjà de considérer toutes les demandes sur autorisation avec attention en prenant en compte le besoin fondamental des collègues que leur demande soit satisfaite et de ce fait d'élargir vos critères. Les enseignants ne font pas de demandes de temps

partiel ou de disponibilité à la légère, puisqu'ils sont prêts à être rémunérés moins ou pas du tout pour pouvoir aménager leur carrière.

D'autre part, nous souhaiterions, pour l'année prochaine, que cette CAPD se tienne après la clôture des demandes pour les enseignants, soit après le 31 mars pour pouvoir connaître le nombre et la nature des demandes au moment où se tient la CAPD.